

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANNEMASSE AGGLO

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

SIEGE : 11 Avenue Emile ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CIAS

OBJET :
KAMOURASKA
DM N°3 EPRD 22
ARS – Campagne
budgétaire 2022

N°2022-66

Séance du 24 novembre 2022

Convocation du 17 novembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16

Présidence : M. Antoine BLOUIN

Membres présents Mmes et MM. les membres en exercice sauf
Membres excusés : M. Gabriel DOUBLET, Mmes Paulette CLERC,
Danielle COTTET, Angèle RUNGETTE

Membres absentes : Mmes Nicole CATASSO, Dominique
LACHENAL, Louiza LOUNIS.

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment dans sa partie législative les articles L.313-12 (IV ter), L. 313-12-2, L.315-1 et L. 315-9, et dans sa partie réglementaire, les articles R. 314-5, R. 314-210 et suivants ;

Vu La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58) ;

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable au 1^{er} janvier 2022

Vu la décision tarifaire « soins » tel que notifié par l'ARS en date du 21/11/2022,

Monsieur le Vice- Président présente au Conseil d'administration :

- La décision modificative N°3 qui constate la prise en compte de l'inflation et dégel du point d'indice – Neutralisation perte dépendance

012 - Groupe 2 : Dépenses aff. Au personnel : + 74 969.91 €

017 - Groupe 1 : Produits de la tarification : + 74 969.91 €

- l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) 2022 de LA KAMOURASKA qui vient se substituer à l'état initial voté en séance du 15 Septembre 2022.

La synthèse des principaux états est exposée ci-après :

Le Compte de résultat prévisionnel :

Exploitation - Dépense	4 567 921.00 €
Ch11 -G1 Dép. exploitation courante	937 017.86 €
Ch12 - G2 : Dépenses aff. au personnel	2 882 595.58 €
Ch16 - G3 : Dépenses aff. à la structure	748 307.56 €
Exploitation - Recettes	4 616 715.29 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	4 198 814.86 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	357 007.73 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	60 892.70 €

Soit un excédent de 48 794.29 €

Le **Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE les modifications de l'EPRD 2022 de La Kamouraska telles que décrites ci-dessus et selon le tableau modificatif joint à la présente.

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute- Savoie, le

Publié ou notifié le

Par délégation,
Le Vice-Président,
Antoine BLOUIN